



# COMMISSION JURIDIQUE

**Réunion restreinte du 10 MARS 2022**

**Présidente** : Nathalie DEPAUW

**Présents** : Eric POQUERUSSE, Yves DUCHATEAU

**Rappel** : Les décisions de la Commission Sportive concernant les matches de championnat sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours et concernant les matches de coupe dans un délai de 48 heures.

## FESTIVAL U13 PITCH Garçons du 05/03/2022 – Centre n° 6 à HERMES.

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant qu'après vérification de la feuille de participation du FC BEAUVAIS ST JUST DES MARAIS, la commission constate que le joueur BLAVET Léo (licence 254836041) qui entre dans la composition de cette équipe a également participé à la rencontre U11 groupe A niveau 1 contre le FC LIANCOURT CLERMONT qui s'est jouée le 05/03/2022 à 10 h 00,

Considérant que la participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle est interdite le même jour,

Dit qu'il y a infraction à l'article 151 des Règlements Généraux de la FFF,

Par ces motifs, la commission décide de disqualifier le FC BEAUVAIS ST JUST DES MARAIS,

Au regard du classement, l'US MERU qui termine deuxième est qualifiée pour la Finale Départementale du 2 Avril prochain.

Amende de 30 € au FC BEAUVAIS ST JUST DES MARAIS en application du barème « Droits et Amendes » en vigueur pour le District pour cette saison.

Amende de 85 € au FC BEAUVAIS ST JUST DES MARAIS en application des dispositions financières de l'Annexe 5 pour participation d'un joueur à plus d'une rencontre.

Dossier transmis à la Commission de l'Ethique pour suite à donner.

## US ESTREES ST DENIS 2 – COMPIEGNE GENERATION – Seniors D4E du 06/03/2022.

### **Match non joué.**

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre officiel nous confirme dans son rapport que COMPIEGNE GENERATION n'a présenté que sept joueurs à l'heure du coup d'envoi,

Par ces motifs, la commission décide de donner, les délais d'appel écoulés, match perdu par forfait et 3 buts à 0 à COMPIEGNE GENERATION et attribue le gain du match à l'US ESTREES ST DENIS 2.

**La Présidente, Nathalie DEPAUW**